

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département des Alpes de Haute Provence

Service départemental d'incendie et de secours

DELIBERATION N° 2017-17(CDG)

Date de convocation : 1^{er} février 2017

Nombre d'élus en exercice : 22

Présents : 13

Absents : 9

Votants : 13

Réception en Préfecture le :

Délibération certifiée exécutoire le :

Date de l'affichage par extrait de la présente délibération :

EXTRAIT DU REGISTRE

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS**

DES ALPES DE HAUTE PROVENCE

L'an deux mille dix-sept et le 8 février le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours s'est réuni au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Claude FIAERT.

Etaient présent(e)s :

Mesdames Sophie BALASSE, Clotilde BERKI, Evelyne FAURE (suppléante de monsieur AUBERT).
Messieurs Jean-Claude CASTEL, Alain CLAPIER (suppléant de monsieur BENFERHAT), Bernard DIGUET, Jacques LARTIGUE, André LAURENS, Christian LOGIER, Pierre POURCIN, Serge PRATO, Serge SARDELLA.

Etaient excusé(e)s :

Mesdames Delphine BAGARRY, Emmanuelle FONTAINE-DOMEIZEL, Patricia GRANET, Nathalie PONCE-GASSIER, Brigitte REYNAUD.
Messieurs Roland AUBERT (suppléé par madame FAURE), Khaled BENFERHAT (suppléé par monsieur CLAPIER), Patrick BOUVET, Robert GAY, Gilbert SAUVAN.

Madame BALASSE a été désignée secrétaire de séance par le Président.

Objet : PROGRAMME INTERREG ALCOTRA – Adhésion au projet RESCULT et demande de subventions européennes

Le Président FIAERT expose :

Dans le cadre du programme INTERREG ALCOTRA 2014 -2020, le Service départemental d'incendie et de secours des Alpes de Haute-Provence souhaite s'engager sur un projet appelé « R.E.S.C.U.L.T. ».

Ce dernier vise à renforcer la capacité de la protection civile à prévenir et atténuer les effets des catastrophes sur le patrimoine culturel.

Le projet se fera à travers la **réalisation d'une base de données intégrée européenne interopérable intitulée EID** ("European Interoperable Database") pour le patrimoine culturel, conçue pour fournir un cadre unique aux acteurs de la protection civile, aux ministères nationaux, à l'Union européenne et aux autorités locales.

La base de données "E.I.D." constituera un outil de compréhension du risque de dommages pour le patrimoine culturel. Il contribuera à élaborer une stratégie de réduction des risques de catastrophe par l'identification d'actions et d'investissements adaptés pour améliorer les capacités de prévention et de résilience.

L'E.I.D. comprendra :

- la conception et le prototype d'une **carte du patrimoine européen, incluant les bases de données existantes sur le patrimoine culturel**, sur la base des normes de l'UE pour l'harmonisation et le partage des données géospatiales (ex : INSPIRE) ;
- les **informations sur le patrimoine culturel** (typologie, valeur économique, matériaux, vulnérabilité, procédures de récupération / mouvement, actions à éviter, outils décisionnels opérationnels, etc.);
- une sorte de «**cadastre**» des **catastrophes passées**, avec l'évaluation des éléments touchés, des mesures de prévention, des opérations et des résultats, des pertes financières directes ou indirectes et des conséquences sociales (également pour l'examen des aspects coûts-avantages des mesures de prévention) ;
- une **plateforme pour le suivi et la modélisation de scénarii de risques** dans des catastrophes spécifiques, l'identification des facteurs de risque, la vulnérabilité et les priorités pour orienter les stratégies de prévention ;
- une **interface de recherche de conseils** (partage de bonnes pratiques), pour des scénarios de catastrophes spécifiques ;
- une **plateforme pour l'acquisition de données participatives** (source supplémentaire de données) auprès des citoyens et des parties prenantes, utile pour établir des priorités en fonction des sentiments d'appartenance liés aux biens ou à des questions sociales ;
- des **modèles 3D pour aider à trouver ou reconnaître des œuvres d'art dispersées**, apporter une aide à leur restauration après une catastrophe et préserver une mémoire numérique en cas de destruction ou de dommages ;
- une **base de connaissances** utile pour la formation, l'éducation et la recherche sur le patrimoine culturel et la prévention des catastrophes.

Pour réaliser cela, 4 grandes activités sont prévues :

- Activité 1 : Analyse des besoins et phase de collecte des données.
- Activité 2 : Conception et mise en oeuvre de la base de données EID "*European Interoperable Database*".
- Activité 3 : test de l'outil EID sur des cas pilotes (scénarios de catastrophes).
- Activité 4 : communication et diffusion des résultats (définition de lignes directrices, de bonnes pratiques et de méthodologies pour l'évaluation de la vulnérabilité et des risques affectant le patrimoine culturel).

Trois forums utilisateurs seront organisés afin d'assurer un processus en plusieurs étapes pour l'intégration des perspectives des parties prenantes, la validation des résultats, et pour faciliter la diffusion de l'EID.

Le S.D.I.S. 04 va piloter l'activité 1.

Dans le cadre de cette activité, il réalisera l'action 1.2 "*Data requirements : information and ontologies*" et l'action 1.3 "*Data requirements : data formats, interfaces and queries*".

Dans le cadre de l'activité 3, le SDIS 04 réalisera les activités 3.4 "*Simulation of disaster risk management planning session*" et 3.5 (3^{ème} forum des utilisateurs).

Enfin, dans le cadre de l'activité 4, le SDIS 04 sera chargé de l'activité 4.3 "*Training sessions for civil protection users*".

Les aspects financiers pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours sont les suivants :

Coût du projet	93 099,77 €
Subvention européenne soit 75 %	69 824,83 €
Contribution Publique Nationale (Conseil Départemental 04) soit 2,25 %	2 094,74 €
Autofinancement du S.D.I.S. 04 soit 12,75 %	21 180,20 €

